

068-246800726-20160205-CC04022016OJ-AU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 4 février 2016

Réception par le préfet : 05/02/2016

A 18 h 30 à Colmar

Publication : 05/02/2016

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015
- Compte rendu des décisions prises durant la période du 17 décembre 2015 au 3 février 2016 par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.
- Communications.

ORDRE DU JOUR

Pour ampliation conforme

Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

- | | |
|-------------------|---|
| M. MEYER | 1- Composition du Conseil Communautaire |
| M. MEYER | 2- Modification du nombre de membres du Bureau |
| M. MEYER | 3- Election des membres du Bureau |
| M. NICOLE | 4- Indemnités des élus membres de l'exécutif et du Bureau – Président, Vice-Président et Conseillers Communautaires délégués |
| M. NICOLE | 5- Désignation des membres de Colmar Agglomération à divers organismes et commissions |
| M. NICOLE | 6- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) |
| M. NICOLE | 7- Commission d'ouverture des plis de délégation de service public – élection des membres |
| M. MULLER L | 8- Désignation de représentants de Colmar Agglomération au Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar |
| M. MULLER L | 9- Soutien au pôle de compétitivité Alsace Biovalley |
| M. MULLER L | 10- Financement d'une étude de potentiel de développement de l'aviation d'affaires en Alsace |
| M. MULLER L | 11- Gestion des crédits-avoirs liés aux investissements en eaux pluviales |
| M. BECHLER | 12- Troisième Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération |
| M. BECHLER | 13- Désignation d'un représentant de Colmar Agglomération au sein de la Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives du Haut-Rhin (CCAPEX) |
| M. UHLRICH-MALLET | 14- Soutien financier à la Faculté de Marketing et d'Agroscience (FMA) - 23 ^{ème} colloque international d'oenométrie, 25-28 mai 2016 |
| M. UHLRICH-MALLET | 15- Soutien financier à l'Université de Haute-Alsace - dixième Trophée des Fruits et Légumes d'Alsace |
| M. BARDOTTO-GOMEZ | 16- « Animations été 2016 » : Brochure « Animations été 2016 » Adoption des tarifs d'insertions publicitaires et de stages |

Divers

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 0 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
du 17 décembre 2015**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0004022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 1 : Composition du Conseil Communautaire

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160208-DCC0104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160208-DCC0104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2016

POINT N° 1 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Gilbert MEYER, Président

Par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015, le périmètre de Colmar Agglomération a été étendu, à compter du 1^{er} janvier 2016, par l'adhésion des 7 communes suivantes : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr, Wickerschwihr. De ce fait, 7 conseillers communautaires représentant les 7 communes doivent être installés.

Par ailleurs, compte tenu de la loi du 9 mars 2015 modifiant la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire, la Ville de Colmar voit sa représentativité modifiée. Cette dernière a désigné 8 conseillers communautaires supplémentaires.

Les noms de ces nouveaux Conseillers Communautaires élus par les communes sont les suivants :

- **Colmar :**
titulaires : Jean-Paul SISSLER
Cécile STRIEBIG-STEVENIN
Serge HANAUER
Nejla BRANDALISE
Laurent DENZER-FIGUE
Béatrice ERHARD
Robert REMOND
Saloua BENNAGHMOUCH
- **Andolsheim :**
titulaire : Christian REBERT
suppléant : Elisabeth BRAESCH
- **Bischwihr :**
titulaire : Marie-Joseph HELMLINGER
suppléant : Dominique PORCHER
- **Fortschwihr :**
titulaire : Hélène BAUMERT
suppléant : Michel SCHOENENBERGER
- **Holtzwihr :**
titulaire : Bernard GERBER
suppléant : Anne SCHOOR

- **Muntzenheim :**
titulaire : Marc BOUCHE
suppléant : Jean-Marie HAUMESSER

- **Riedwihr :**
titulaire : Bernard DIRNINGER
suppléant : Jean-Claude JAEGLI

- **Wickerschwihr :**
titulaire : Bernard SACQUEPEE
suppléant : Joseph MEYER

Il appartient au Conseil Communautaire de les installer dans leur nouvelle fonction.

Enfin, suite à cette nouvelle loi du 9 mars 2015, les communes suivantes ont vu leurs représentations modifiées comme suit :

- **Horbouurg-Wihr :**
titulaires : Philippe ROGALA
Christian DIETSCH
Geneviève SUTTER
Pascale KLEIN

- **Houssen :**
titulaire : Christian KLINGER
suppléant : Marie-Laure STOFFEL

- **Ingersheim :**
titulaires : Mathieu THOMANN
Jean-Marc BETTINGER
Patricia MIGLIACCIO

- **Jebsheim :**
titulaire : Jean-Claude KLOEPFER
suppléant : Claudine LENNER

- **Sainte-Croix-en-Plaine :**
titulaires : François HEYMANN
Monique LIHRMANN

- **Turekheim :**
titulaires : Jean-Marie BALDUF
Francis RODE

- **Wettolsheim :**
titulaire : Lucien MULLER
suppléant : Antoine BOHRER
- **Wintzenheim :**
titulaires : Serge NICOLE
Lucette SPINHIRNY
Denis ARDNT
Dominique SCHAFFHAUSER
Claude KLINGER-ZIND
- **Herrlisheim-près-Colmar :**
titulaire : Gérard HIRTZ
suppléant : Laurent WINKELMULLER
- **Sundhoffen :**
titulaire : Jean-Marc SCHULLER
suppléant : Catherine KELLER
- **Walbach :**
titulaire : André BEYER
suppléant : Philippe BETTER
- **Zimmerbach :**
titulaire : Jacques MULLER
suppléant : Pierre-Paul SCHNEIDER
- **Niedermorschwihr :**
titulaire : Daniel BERNARD
suppléant : Christophe HABLITZ

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prend acte

- de l'installation des 15 nouveaux conseillers communautaires titulaires et 7 suppléants dont les noms sont listés ci-dessus,
- de la nouvelle représentation des communes ainsi modifiée listée ci-dessus.

Le Président

ADOPTÉ



Pour ampliation conforme

Colmar, le 04 février 2016

068-246800726-20160208-DCC0104022016-DE

Accusé certifié exécutoire
Directeur Général des Services

Réception par le préfet : 08/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 2 : Modification du nombre des membres du Bureau

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0204022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

POINT N° 2 : MODIFICATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : M. Gilbert MEYER, Président.

Selon la délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2014, le Bureau est composé du Président, de 11 Vice-Présidents et de 16 membres du Bureau.

Suite à l'extension du périmètre de Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2016 par l'adhésion de 7 nouvelles communes et à la loi du 9 mars 2015 modifiant la répartition des sièges des communes au sein des intercommunalités, il convient de modifier la composition du Bureau.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de permettre une participation élargie des représentants des communes membres au sein du Bureau, il est proposé de fixer à 20 le nombre de membres du Bureau, dont chacun se verra attribuer des missions par délégation.

En effet, à partir des 16 membres élus le 24 avril 2014, 4 ne siégeront plus car n'étant plus conseillers communautaires et 8 nouveaux membres seront à désigner ($16 - 4 + 8 = 20$).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après en avoir délibéré**

DECIDE

- la fixation de 20 postes de conseillers communautaires délégués nécessitant la désignation de 8 nouveaux membres du Bureau en complément des 12 membres conseillers communautaires délégués élus par délibération du 24 avril 2014.

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0204022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Nombre de	présents :	57
	absents :	0
	excusés :	6 (dont 4 procurations)

Point 3 : Election des membres du Bureau

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Voir Procès-Verbal d'élection joint en annexe

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

POINT N° 3 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Rapporteur : M. Gilbert MEYER, Président.

Accusé certifié exécutoire

Conformément aux délibérations du Conseil Communautaire :

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

- du 24 avril 2014, désignant 16 membres du Bureau ;
- du 4 février 2016, fixant à 20 le nombre de membres du Bureau suite à la recomposition du Conseil Communautaire après extension du périmètre à 7 communes supplémentaires ayant adhéré au 1^{er} janvier 2016.

Il y a lieu d'élire 8 membres supplémentaires au Bureau.

En application des textes en vigueur, les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal à la majorité absolue, sans obligation de parité, à trois tours.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement

Ceci étant appelé, et avant de procéder à un appel de candidatures, 3 assesseurs sont désignés pour constituer le bureau chargé de décompter les votes.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de mettre en place 3 assesseurs.

Ensuite chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, déposera son bulletin dans l'urne et ce pour chaque tour de scrutin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé pour chaque tour de scrutin au dépouillement.

Il est maintenant procédé à l'élection des 8 membres du Bureau supplémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ELIT

au scrutin secret et uninominal

- les 8 membres du Bureau :
 - M. Bernard SACQUEPEE
 - M. Christian REBERT
 - M. Bernard DIRNINGER
 - Mme Nejla BRANDALISE
 - M. Marc BOUCHE
 - M. Bernard GERBER
 - Mme Hélène BAUMERT
 - M. Marie-Joseph HELMLINGER

Ces 8 membres complètent ainsi le Bureau, aux côtés du Président, des Vice-Présidents et 12 élus suivants :

- M. Daniel BERNARD
- Mme Odile UHLRICH-MALLET
- M. Philippe LEUZY
- M. Gérard HIRTZ
- M. André BEYER
- M. Jean-Marc SCHULLER

- M. Jacques MULLER
- M. Francis RODE
- M. Christian DIETSCH
- M. Jean-Marc BETTINGER
- M. Yves HEMEDINGER
- Mme Lucette SPINHIRNY

Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016



Directeur Général des Services

Le Président

ADOPTÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

ELECTION DE 8 ASSESSEURS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Gilbert NEYER
élu Président, à l'élection comme assesseur.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>61</u>
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	<u>6</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>55</u>
Majorité absolue	<u>28</u>

Ont obtenu

M. Bernard SACQUEPEE	voix	(<u>55</u>)
M. Christian REBERT	voix	(<u>54</u>)
M. Bernard DIRNINGER	voix	(<u>54</u>)
Mme Nejla BRANDALISE	voix	(<u>55</u>)
M. Marc BOUCHE	voix	(<u>55</u>)
M. Bernard GERBER	voix	(<u>54</u>)
Mme Hélène BAUMERT	voix	(<u>55</u>)
M. Marie-Joseph HELMLINGER	voix	(<u>55</u>)
M.	voix	()
M.	voix	()
M.	voix	()
M.	voix	()
M.	voix	()
M.	voix	
M.	voix	
M.	voix	

MM. Bernard SACQUÉPÉE, Christian REBERT,
Bernard DIRNINGER, Nejla BRANDALISE,
Marc BOUCHÉ, Bernard GERBER, Hélène BAUMERT,
Marie-Joseph HELMLINGER

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Assesseurs, et ont été immédiatement installés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	
Ont obtenu	
M. Bernard SACQUEPEE	voix ()
M. Christian REBERT	voix ()
M. Bernard DIRNINGER	voix ()
Mme Nejla BRANDALISE	voix ()
M. Marc BOUCHE	voix ()
M. Bernard GERBER	voix ()
Mme Hélène BAUMERT	voix ()
M. Marie-Joseph HELMLINGER	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
M.	voix ()
MM.	

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Assesseurs, et ont été immédiatement installés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu

M. Bernard SACQUEPEE

voix (.....)

M. Christian REBERT

voix (.....)

M. Bernard DIRNINGER

voix (.....)

Mme Nejla BRANDALISE

voix (.....)

M. Marc BOUCHE

voix (.....)

M. Bernard GERBER

voix (.....)

Mme Hélène BAUMERT

voix (.....)

M. Marie-Joseph HELMLINGER

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

M.

voix (.....)

MM.

ayant obtenu la majorité relative, ont été proclamés Assesseurs, et ont été immédiatement installés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 4 : Indemnités des élus membres de l'exécutif et du Bureau – Président,
Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0404022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0404022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Point N° 4 Indemnités des élus membres de l'exécutif et du Bureau – Président, Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président

Conformément aux dispositions en vigueur, et compte tenu de l'extension du périmètre de Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2016 et des modifications intervenues en terme de représentativité au sein de l'organe délibérant, il appartient au Conseil Communautaire de fixer les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués.

1. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Conformément à la réglementation, le taux maximum des indemnités d'une communauté d'agglomération dont la population est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants pour l'exercice des fonctions de Président ne peut dépasser 145 % de l'indice 1015.

Pour les Vice-Présidents, ce taux ne peut être supérieur à 66 % de cet indice 1015.

Pour ce qui concerne Colmar Agglomération, il est proposé de retenir les montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. Indemnités de fonction des Conseillers Communautaires délégués

Les Conseillers Communautaires délégués des communautés d'agglomération regroupant plus de 100 000 habitants peuvent bénéficier d'une indemnité qui est prélevée sur l'enveloppe indemnitaire du Président et des Vice-Présidents.

Ainsi, les Conseillers Communautaires délégués sont indemnisés dans la mesure où les indemnités du Président et des Vice-Présidents sont fixées en dessous du montant maximum auquel ils pourraient avoir droit.

Par ailleurs, compte tenu de l'arrivée au sein du Conseil Communautaire de représentants des sept communes ayant adhéré au 1^{er} janvier 2016 et afin de maintenir le niveau de l'enveloppe indemnitaire globale, il est nécessaire de diminuer le montant de l'indemnité de l'ensemble des membres jusqu'à présent indemnisés. L'autre solution aurait été de désigner un ou deux Vice-Présidents supplémentaires pour pouvoir augmenter l'enveloppe globale. Cette dernière option a été écartée.

Ainsi, le Président et les Vice-Présidents voient leur indemnité encore diminuer par rapport à ce qu'ils percevaient jusqu'alors. Il en est de même pour les Conseillers Communautaires délégués indemnisés jusqu'alors.

Ainsi, le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires délégués voient leur indemnité baisser de 92,07 € bruts / mois par rapport à celles qui avaient été fixées par délibération du Conseil Communautaire le 24 avril 2014.

Ils participent donc tous à la mise en œuvre des conditions financières permettant d'indemniser les nouveaux élus communautaires délégués, sans charges supplémentaires pour Colmar Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0404022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Ainsi, il est proposé d'indemniser au total ~~19~~ **12** Conseillers Communautaires délégués :

- 7 Conseillers Communautaires délégués seront indemnisés sur la base de 19,058 % du taux maximum de 66 % de l'indice brut 1015,
- une majoration pour sujétions particulières est proposée pour les 12 Conseillers Communautaires délégués aux compétences suivantes, par ailleurs Maires d'une Commune :
 - tourisme et promotion touristique
 - présidence de la CAO et de la Commission de délégation des services publics
 - prospective budgétaire et dématérialisation comptable
 - système d'informations géographiques et topographie
 - suivi et développement de la mutualisation
 - communication
 - développement de l'intermodalité des transports urbains
 - gestion et développement des pistes cyclables d'intérêt communautaire
 - lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores
 - énergies et plan climat territorial
 - gestion de la fourrière animale
 - actions de sensibilisation et prévention des déchets

Ces 12 Conseillers Communautaires délégués seront donc indemnisés sur la base de 26,634 % du taux maximum de 66 % de l'indice brut 1015.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

FIXE

l'attribution d'une indemnité mensuelle de fonction aux Président, Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués à compter de leur date d'entrée en fonction, et selon les montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de Colmar Agglomération,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Le Président Colmar, le **5 FEV. 2016**

Directeur Général des Services

Indemnités mensuelles de fonction Président, Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués

Fonction	Nom - Prénom	Maximum	Mandat 2016 - 2020	
			Taux par rapport au taux maxi	montant brut mensuel
Président	MEYER Gilbert	5 512,13 €	62,813%	3 462,32 €
Vice-Président	MULLER Lucien	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	BALDUF Jean-Marie	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	NICOLE Serge	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	ROGALA Philippe	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	THOMANN Mathieu	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	HEYMANN François	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	KLINGER Christian	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	KLOEPFER Jean-Claude	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	BECHLER Jean-Pierre	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Vice-Président	WAEHREN Guy	2 508,97 €	64,513%	1 618,60 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	BAUMERT Hélène		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	BERNARD Daniel		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	BEYER André		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	BOUCHE Marc		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	DIRNINGER Bernard		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	GERBER Bernard		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	HEMLINGER Marie-Joseph		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	HIRTZ Gérard		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	MULLER Jacques		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	REBERT Christian		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	SACQUEPEE Bernard		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué majoration sujétions particulières	SCHULLER Jean-Marc		26,634%	668,23 €
Conseiller Communautaire délégué	BETTINGER Jean-Marc		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	BRANDALISE Nejla		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	DIETSCH Christian		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	HEMEDINGER Yves		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	LEUZY Philippe		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	RODE Francis		19,058%	478,16 €
Conseiller Communautaire délégué	SPINHIRNY Lucette		19,058%	478,16 €

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 5 : Désignations des membres de Colmar Agglomération à divers organismes et commissions

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACOUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

**POINT N° 5 DESIGNATIONS DES MEMBRES DE COLMAR AGGLOMERATION
A DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS**

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président

Suite à l'extension du périmètre par l'adhésion de 7 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016 et à la modification de la représentation des communes membres au sein du Conseil Communautaire, il convient, afin de permettre une continuité dans le fonctionnement des divers organismes et commissions au sein desquels Colmar Agglomération est représentée, d'élire de nouveaux représentants.

- I. Suite à l'adhésion des 7 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des organismes suivants :
 - le **Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)** :
1 titulaire
 - le **Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** :
1 titulaire
 - le **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)** :
2 titulaires
- II. Suite à la modification de représentation des communes au sein du Conseil Communautaire, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des commissions suivantes :
 - **Commission Consultative des Services Publics Locaux** :
1 titulaire
1 suppléant
 - **Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Colmar-Houssen** :
1 suppléant
 - **Comité Technique Paritaire et d'Hygiène et de Sécurité (CTPHS)** :
1 suppléant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ELIT
par vote à main levée,
conformément à l'article L.2121-21 dernier alinéa du CGCT

Les représentants de Colmar Agglomération suivants dans les organismes et commissions précités :

- le **Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)**

Comme délégué titulaire (1) : Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER

- le **Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** :

Comme délégué titulaire (1) : Monsieur Bernard SACQUEPEE

- le **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI)** :

Comme délégués titulaires (2) : Madame Sylvie CAILLEBOTTE
Monsieur Christian REBERT

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

Comme délégué titulaire (1) : Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER
Comme délégué suppléant (1) : Monsieur Bernard GERBER

- **Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Colmar-Houssen :**

Comme délégué suppléant (1) : Monsieur Mathieu THOMANN

- **Comité Technique Paritaire et d'Hygiène et de Sécurité (CTPHS) :**

Comme délégué suppléant (1) : Madame Hélène BAUMERT

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0504022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 6 : Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**POINT N° 6 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS
D'OFFRES (CAO)**

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président

Suite à l'extension du périmètre de Colmar Agglomération et à la modification partielle des représentations des communes au sein du Conseil Communautaire et de la Commission d'Appels d'Offres, il y a lieu d'élire une nouvelle CAO.

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres (CAO) ayant un caractère permanent est composée du Président de cet établissement ou son représentant, présidant cette commission, et de 5 membres du Conseil Communautaire élus, en son sein, par le Conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, les articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

En vertu des dispositions combinées des articles précités, il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants à la CAO, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que chaque titulaire pourra être remplacé, en cas d'absence, par un des suppléants élus, dans le respect de la représentation proportionnelle.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir délibéré**

**PROCLAME
après élection à la proportionnelle et à bulletins secrets**

les Conseillers Communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- membres titulaires (5) :

M. Jean-Marc BETTINGER	61 voix
M. Francis RODE	61 voix
M. Jacques MULLER	61 voix
M. Gérard HIRTZ	61 voix
M. Marie-Joseph HELMLINGER	61 voix

- membres suppléants (5) :

Mme Lucette SPINHIRNY	61 voix
Mme Nejla BRANDALISE	61 voix
M. Guy WAEHREN	61 voix
M. André BEYER	61 voix
M. Christian DIETSCH	61 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

DECIDE

que la Commission d'Appel d'Offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du Code des Marchés Publics.

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 7 : Commission d'ouverture des plis de délégation de service public –
élection des membres**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0704022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0704022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**Point N° 7 : COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES**

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'ouverture des plis de délégation de service public est composée du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à l'extension du périmètre de Colmar Agglomération et à la modification de la répartition des sièges au sein des intercommunalités, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5.

CONSIDERANT que cette commission est composée, s'agissant d'un établissement public de coopération intercommunale, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein;

CONSIDERANT que les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste.

CONSIDERANT que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0704022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ELIT

les membres de la commission de délégation de service public

- membres titulaires (5) :

M. Jean-Marc BETTINGER	61 voix
M. Francis RODE	61 voix
M. Jacques MULLER	61 voix
M. Gérard HIRTZ	61 voix
M. Marie-Joseph HELMLINGER	61 voix

- membres suppléants (5) :

Mme Lucette SPINHIRNY	61 voix
Mme Nejla BRANDALISE	61 voix
M. Guy WAEHREN	61 voix
M. André BEYER	61 voix
M. Christian DIETSCH	61 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0704022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

Le Président

ADOPTÉ



**Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.**

**Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016**

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Director General of Services.

Directeur Général des Services

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 8 : Désignation de représentants de Colmar Agglomération au Pôle
Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0804022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

**POINT N° 8 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE COLMAR
AGGLOMERATION AU POLE METROPOLITAIN STRASBOURG-
MULHOUSE-COLMAR**

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président,

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015, Colmar Agglomération a adopté les statuts modifiés du pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar permettant d'intégrer le troisième partenaire de celui-ci.

Dans la perspective de la réunion du Pôle Métropolitain qui doit avoir lieu le 4 mars prochain, il convient de procéder à la désignation des représentants de Colmar Agglomération.

Dans le cadre du conseil du Pôle Métropolitain, les sièges se répartissent de la manière suivante :

- Eurométropole de Strasbourg : 15 titulaires et 10 suppléants
- M 2 A : 12 titulaires et 8 suppléants
- Colmar Agglomération : 4 titulaires et 2 suppléants

Au sein du Bureau, la répartition nouvelle sera la suivante :

- Eurométropole de Strasbourg : 4
- M 2 A : 4
- Colmar Agglomération : 2

Enfin, la commission d'appels d'offres est composée comme suit : 5 titulaires et 5 suppléants, dont à chaque fois 1 siège pour Colmar Agglomération.

Il convient donc de désigner 4 titulaires et 2 suppléants au sein du Conseil du Pôle Métropolitain. Les désignations au bureau et à la commission d'appels d'offres se dérouleront lors du Conseil du Pôle Métropolitain du 4 mars prochain.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après en avoir délibéré**

DESIGNE

- 4 titulaires :
M. Gilbert MEYER
M. Lucien MULLER
M. Jean-Marie BALDUF
M. Bernard SACQUEPEE
- 2 suppléants :
M. Yves HEMEDINGER
M. Jacques MULLER



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le Président

068-246800726-20160205-DCC0804022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Nombre de	présents :	57
	absents :	0
	excusés :	6 (dont 4 procurations)

Point 9 : Soutien au Pôle de compétitivité Alsace Biovalley

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Étaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour :	61
contre :	0
Abstention :	0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0904022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

POINT N° 9 - SOUTIEN AU POLE DE COMPETITIVITE ALSACE BIOVALLEY

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président,

Le cluster Alsace BioValley fédère, en Alsace, tous les acteurs des sciences de la vie et de la santé (entreprises, centres de recherche, organismes de formation et universités). Il est une porte d'entrée unique et efficace pour développer les projets de bio-business, l'innovation thérapeutique et l'emploi.

Son ambition : faire de l'Alsace un territoire d'excellence scientifique mondiale, fort d'infrastructures exemplaires et d'acteurs compétitifs, créateurs d'emplois.

Plus que jamais, l'association Alsace BioValley est mobilisée pour faciliter l'innovation, le développement économique et la création d'emplois dans les industries de la santé, secteur porteur de croissance et d'avenir pour notre région.

A ce titre et pour l'année 2016, ce pôle de compétitivité a établi un budget à hauteur de 1 953 605 € (détail du budget en annexe 1).

En complément de participations demandées à d'autres organismes publics (M2A à hauteur de 15 000 € et Eurométropole à hauteur de 130 000 €), l'Association sollicite, pour l'exercice 2016, le soutien financier de Colmar Agglomération par le biais d'une subvention de 8 000 € (montant identique depuis 2012).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,**

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi
et du Transport du 27 janvier 2016,

DECIDE

de verser une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association Alsace BioValley,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 du budget général, code service 400, fonction 90, article 6574 intitulé « subvention de fonctionnement aux associations et autres »,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC0904022016-DE Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services



ADOPTÉ

Exercice : janvier 2016 - décembre 2016

date d'édition : 13-oct-15

BUDGET DEPENSES	2016 HT	2015 HT rev	BUDGET RECETTES	2016 HT	2015 HT rev
60 - Achats			Report à nouveau		
- Eau (606100)	200	185	70 - Ventes de produits finis, prestations de services		
- Achats d'études et de prestations de service (604000)	75 000	50 000	- Produits des activités annexes		
- Fournitures administratives (606400)	2 600	2 600	Divers (Trinational, billetterie, ...)	2 000	2 000
- Autres fournitures administratives (606800)	300	0	Facturation BIO + Medica ou autre	50 000	11 000
- Matériel de bureau (606500)	1 000	500	Facturation événements ABV	9 600	9 600
61 - Services extérieurs			Fees projets LEIP	22 500	20 000
- Sous traitance générale (611000)	3 000	3 600	Fees projets collab	50 000	30 000
- Sous traitance générale INTERREG (611000)			Achats mutualisés	0	0
- Locations mobilières et immobilières (5) (613200 & 613500 & 613600)	10 600	10 600	Facturation prestations IJH	38 000	32 000
- Entretien et réparation (615500 & 615600)	34 500	27 100	Facturation LEIP Grand Est	27 000	7 000
- Assurances (616000)	6 500	6 600	Apporteur d'affaires	12 000	11 000
- Documentation (618100)	3 500	3 500	Intelligence collective	20 000	10 000
- Frais de colloques (618500)	50 000	40 500	Prestations Business Dev à temps partagé	45 000	
			Prestations DAF à temps partagé	100 000	97 000
			Prestations BD EUR à temps partagé	0	10 000
			COM BIOFIT EURASANTE + couverture frais ABV	0	65 000
			BIOFIT BV DAYS SPONSOR	0	6 000
			BIOFIT EURASANTE STAND TRI	0	10 000
			CHALLENGE	0	40 000
- Transport (624800)	300	300	75 - Autres produits de gestion courante		
62 - Autres services extérieurs			- Plan revitalisation Jemissen (40k€/2 ans)	0	20 000
			- Banques sponsor	5 000	5 000
- Rémunérations intermédiaires et honoraires (622600)	41 000	51 000	- Dons	35 000	
- Promotion communication (623000)	25 000	28 000	- Célébrations	180 000	185 000
- Déplacements, missions, réceptions (626100 & 626700)	69 000	64 500	76 - Produits financiers	3 000	3 000
- Frais postaux et de télécommunication (626000)	10 700	10 630	77 - Produits exceptionnels	1 000	1 500
- Services bancaires (627000)	1 000	1 000	- Sur opérations de gestion		
- Célébrations (628100)	5 000	5 000	- Sur exercices antérieurs		
63 - Impôts et taxes			74 - Subventions d'exploitation		
- Impôts et taxes sur rémunérations (631000)	60 000	55 500	- DIRECTE	155 000	158 715
- Autres impôts et taxes (633000 & 635000 & 637800)	11 000	11 000	- Région Alsace	625 000	585 000
64 - Charges de personnel			- Région Alsace SJ SBC	75 000	50 000
- Rémunérations du personnel (641000 & 641200 & 641300)	608 500	751 500	- EUROMETROPOLE	130 000	130 000
- Charges sociales (645000)	349 000	329 800	- MZA	15 000	16 000
- Autres charges de personnel (64700 & 64750 & 64800 & 64900)	40 000	40 000	- CA Colmar	8 000	8 000
65 - Autres charges de gestion courante			79 - Transfert de charges	3 500	3 500
66 - Charges financières	500	500	99 - Fonds dédiés		
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprise sur amortissements et provisions		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	13 600	13 600			
69 - IS	0	0			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 611 800	1 505 315	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	1 611 800	1 505 315
85 - Emploi des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
- Secours en nature			- Dons en nature		
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations	42 005	42 005	- Prestations en nature, mise à disposition de locaux	42 005	42 005
- Personnel bénévoles	300 000	300 000	- Bénévolat mise à disposition de personnel	300 000	300 000
TOTAL DES CHARGES	1 953 605	1 848 320	TOTAL DES PRODUITS	1 953 605	1 848 320

1 808 605	1 728 320
-----------	-----------

Alsace BioValley
550 bd Gonthier d'Andernach
Parc d'innovation - 67400 ILLKIRCH
Siret 487 633 430 00011

17M12015

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 10 : Financement d'une étude de potentiel de développement de l'aviation
d'affaires en Alsace**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGER Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurèva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1004022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1004022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

POINT N° 10 - Financement d'une étude de potentiel de développement de l'aviation d'affaires en Alsace

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président

En concertation avec Colmar Agglomération et les responsables des trois plateformes aéroportuaires alsaciennes (Strasbourg-Entzheim, Bâle-Mulhouse et Colmar-Houssen), la Région souhaite engager une étude portant sur le développement de l'aviation d'affaires en Alsace, étude dont elle assurera le pilotage.

Face à l'aviation commerciale traditionnelle, les avantages de l'aviation d'affaires sont nombreux (délai de mobilisation d'un avion très court, horaire adaptable, formalités d'embarquement facilitées, possibilités pour l'avion de se poser sur des pistes courtes à proximité de la destination finale et non desservies par l'aviation commerciale).

S'agissant de l'aviation d'affaires, les plateformes alsaciennes disposent chacune de caractéristiques techniques propres (horaires d'ouverture, contraintes d'accueil des avions d'affaires, services, etc) et de stratégies de développement différentes.

Concernant l'aérodrome de Colmar-Houssen, il ressort que l'aviation d'affaires constitue un axe fort de sa stratégie de développement. Elle représente en effet près de 10% des 30 000 mouvements annuels. Son développement s'inscrit dans le respect de la Charte de l'Environnement de l'Aéroport de Colmar signée en avril 2011 qui vise à limiter les nuisances environnementales (notamment sonores) liées aux activités aéronautiques.

Les objectifs de l'étude, qui se déroulera sur une durée de l'ordre de 6 mois, sont les suivants :

- appréhender le potentiel de développement et les perspectives économiques pour l'aviation d'affaires en Alsace,
- disposer d'un plan d'actions en vue de renforcer le rôle de l'aviation d'affaires en tant que facteur d'attractivité,
- valoriser et développer l'usage de l'aviation d'affaires (promotion).

De manière plus transversale, il s'agit de dresser un état des lieux de la situation et de la stratégie des plateformes aéroportuaires alsaciennes et de faire l'analyse des possibilités de mutualisation. L'étude veillera également à faire connaître et à promouvoir l'offre de services pour en accroître l'usage en proposant des pistes d'actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement économique.

Dans ce contexte et dans la perspective de mieux appréhender le potentiel de développement de ce marché, axe fort de la stratégie de l'aérodrome de Colmar-Houssen, il est proposé que Colmar Agglomération participe au financement de cette étude aux côtés de la Région et de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim à hauteur du tiers de son coût estimé à 45 000 €, soit une subvention maximale de 15 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1004022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi
et du Transport du 27 janvier 2016,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de verser une subvention d'un montant maximum de 15 000 € à la Région,

DIT

que les crédits nécessaires sont proposés au budget général 2016, code service 400, fonction 90,
article 6748 intitulé « autres subventions exceptionnelles »,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la
présente délibération.

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1004022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 11 : Gestion des crédits-avoirs liés aux investissements en eaux pluviales

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**Point N° 11 GESTION DES CREDITS-AVOIRS LIES AUX INVESTISSEMENTS
EN EAUX PLUVIALES**

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Vice-Président

Le financement des dépenses d'investissement en eaux pluviales a été défini par la délibération n° 14 du 22 juin 2006 au regard de l'intérêt communautaire pour les eaux pluviales.

La délibération du 27 juin 2013 est venue compléter les dispositions en précisant que le crédit annuel pour des investissements en eaux pluviales alloué par Colmar Agglomération à chaque commune membre résulte de la somme des crédits suivants :

- un montant de 11 € TTC par habitant
- un montant représentant la moyenne des investissements réalisés dans les trois années avant l'entrée à Colmar Agglomération
- cette enveloppe se cumule d'année en année pour chaque commune, sur la durée du mandat

Le tableau en annexe de la délibération permet d'indiquer un état prévisionnel des crédits-avoirs des communes au 31 décembre 2016 (positif ou négatif) résultant d'une différence entre les crédits alloués et les crédits inscrits sur les programmes d'investissement annuels (déduction faite des opérations finalement non réalisées et des économies faites après travaux).

Conformément à la délibération du 22 juin 2006, les communes disposant d'un crédit-avoir négatif devront verser un fonds de concours correspondant à Colmar Agglomération avant la fin du mandat.

Pour les communes disposant d'un crédit-avoir positif au 31 décembre 2016, il est proposé de permettre à ces communes de :

- pouvoir disposer d'un fonds de concours pour le financement d'un projet communal. Le montant maximal ainsi mobilisable est fixé à 50 % du crédit-avoir positif. Le fonds de concours ainsi déterminé devra faire l'objet d'une délibération d'affectation lors d'un prochain conseil communautaire,
- de reporter la suite du mandat (années 2017 à 2020) le crédit-avoir restant (déduction faite d'un éventuel fonds de concours).

Les communes de COLMAR, HORBOURG-WIHR, INGERSHEIM et TURCKHEIM disposant d'un crédit-avoir positif au 31 décembre 2016 ont fait savoir qu'elles souhaitent le versement des fonds de concours suivants :

- COLMAR :	571 645 € HT
- HORBOURG-WIHR :	195 760 € HT
- INGERSHEIM :	92 433 € HT
- TURCKHEIM :	116 580 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré

APPROUVE

les dispositions présentées dans le rapport ci-dessus et notamment le versement d'un fonds de concours aux communes disposant d'un crédit-avoir en eaux pluviales positif au 31 décembre 2016, versement limité à 50 % de ce crédit,

DIT

que les crédits nécessaires aux versements de ces fonds de concours seront mobilisés en fonction de l'avancement des opérations présentées par les communes.

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1104022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Evolution des Crédits-Avoir Eaux pluviales

Montants en Euros	Avoir 2015 Enveloppe HT disponible (signe +) ou participation de la commune à CA (signe -) au 31 décembre 2015	Année 2016			Transformation en fonds de concours : versement de CA à la Commune	Avoir 2016 Enveloppe HT disponible (signe +) ou participation de la commune à CA (signe -) au 31 décembre 2016
		Enveloppe année 2016 HT	Travaux budgétés 2016 HT (TVA 20 % en 2016)	Solde 2016 Enveloppe HT disponible (signe +) ou participation de la commune à CA (signe -) au 31 décembre 2016		
	a	b	c	d=a+b-c	e	f=d-e
COLMAR	658 219,45	771 736,70	286 666,67	1 143 289,48	571 645,00	571 644,48
HORBOURG-WIHR	470 621,52	50 064,24	129 166,67	391 519,09	195 760,00	195 759,09
HOUSSEN *	-3 710,36	39 797,54	112 500,00	-76 412,82		-76 412,82
INGERSHEIM	141 133,82	43 732,99	0,00	184 866,81	92 433,00	92 433,81
JEBSHEIM	43 278,97	21 588,35	0,00	64 867,32		64 867,32
STE CROIX EN PLAINE	15 238,13	36 658,39	141 666,67	-89 770,15		-89 770,15
TURCKHEIM	304 848,31	82 478,49	154 166,67	233 160,13	116 580,00	116 580,13
WETTOLSHEIM	-7 341,78	37 986,48	0,00	30 644,70		30 644,70
WINTZENHEIM	-105 675,28	74 580,37	150 000,00	-181 094,91		-181 094,91
HERRLISHEIM	-120 745,37	23 337,63	0,00	-97 407,74		-97 407,74
NIEDERMORSCHWIHR	20 706,90	5 234,20	0,00	25 941,10		25 941,10
SUNDHOFFEN	57 503,41	28 430,89	0,00	85 934,30		85 934,30
WALBACH	42 277,23	21 171,15	0,00	63 448,38		63 448,38
ZIMMERBACH	32 771,85	8 534,63	0,00	41 306,48		41 306,48

* HOUSSEN : la commune rembourse un crédit de 453 913 € HT sur 2015 2017 au titre du mandat 2008-2014

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 12 : Troisième programme local de l'habitat de Colmar Agglomération

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1204022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1204022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

POINT N°12 TROISIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE COLMAR AGGLOMERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1204022016-DE

Rapporteur : M. Jean-Pierre BECHLER, Vice-Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

I. Propos liminaires

La loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENL) a rendu le Programme Local de l'Habitat (PLH) obligatoire pour les intercommunalités compétentes en matière d'habitat.

Par délibération en date du 18 février 2011, Colmar Agglomération a adopté son deuxième PLH pour la période 2011-2017. Ce document stratégique de programmation qui formalise la politique locale de l'habitat, arrivera à échéance en février 2017.

Compte-tenu des délais nécessaires à l'adoption d'un PLH, il convient d'ores et déjà de lancer la procédure afin que le troisième PLH de Colmar Agglomération puisse entrer en vigueur dans les délais impartis.

II. Contenu et objectifs du PLH

Le PLH est le document qui formalise la politique de l'habitat, dans toutes ses composantes. Il couvre l'intégralité du territoire des communes de Colmar Agglomération, et est établi pour une durée de six ans au moins.

Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, tout en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Encadré par le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L302-1 et suivants, et R302-1 et suivants, le PLH comprend pour l'ensemble de ses communes membres :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le PLH doit être compatible avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges. Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent quant à eux, être compatibles avec le PLH.

III. Personnes morales associées

Conformément à l'article R302-3 du code de la construction et de l'habitation, il est nécessaire d'indiquer les personnes morales associées à l'élaboration du PLH ainsi que les modalités de cette association.

L'Etat est obligatoirement associé, conformément à l'article R302-6 du code de la construction et de l'habitation. Les modalités de cette association seront fixées par le Préfet avec le Président de Colmar Agglomération dès que la présente délibération lui sera transmise.

Outre l'Etat, Colmar Agglomération associera à la procédure d'élaboration du PLH : les communes membres de l'agglomération, la Région, le Département, les opérateurs locaux du logement social, l'Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin, les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'habitat (professionnels de l'immobilier, du logement des personnes défavorisées...), le syndicat mixte pour le

SCoT Colmar-Rhin-Vosges, l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin et toute autre personne morale qu'elle jugera utile en raison de ses compétences, de ses connaissances et des problématiques de l'habitat sur son territoire.

Il sera proposé aux personnes morales ci-dessus de participer à la démarche au sein du comité de pilotage élargi. La présente délibération leur sera notifiée et celles-ci indiqueront si elles acceptent de participer à cette démarche et, le cas échéant pourront désigner leur représentant.

Pour l'accompagner dans cette démarche et dans la rédaction du document, Colmar Agglomération sera accompagnée d'un cabinet d'études spécialisé.

Le budget prévisionnel est établi à hauteur de 30 000 € TTC.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement en date du 27 janvier 2016,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'engager la procédure d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de Colmar Agglomération en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur,

DECIDE

D'associer les personnes morales sus-désignées à l'élaboration du PLH selon les modalités définies ci-dessus,

NOTIFIERA

Aux personnes morales associées la présente délibération,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016, code service 402, article 617 intitulé « études et recherches »,

DONNE POUVOIR

A Monsieur le Président ou à son représentant chargé de l'exécution de la présente délibération pour signer tous documents relatifs à la dévolution et à l'exécution du marché public d'études qui permettra la réalisation du nouveau PLH.

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1204022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 13 : Désignation d'un représentant de Colmar Agglomération au sein de la Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives du Haut-Rhin (CCAPEX)

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**POINT N° 13 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE COLMAR
AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE
COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS
LOCATIVES DU HAUT-RHIN (CCAPEX)**

Rapporteur : M. Jean-Pierre BECHLER, Vice-Président

La Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives du Haut-Rhin (CCAPEX) examine et traite des situations individuelles de ménages menacés d'expulsion. Cette commission peut, pour tout motif, formuler et adresser des avis et recommandations au bailleur et à l'occupant concernés, ainsi que le cas échéant à tout organisme ou personne susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives.

La composition de la CCAPEX du Haut-Rhin est modifiée suite au décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015. Désormais, chaque intercommunalité disposant d'un PLH exécutoire sera membre de la commission avec voix délibérative.

Deux sous commissions seront mises en place en janvier 2016, dont l'une concerne l'arrondissement de Colmar-Thann-Guebwiller-Ribeauvillé.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant de Colmar Agglomération à cette commission pour le nord du Haut-Rhin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement
en date du 27 janvier 2016,

Après avoir délibéré,

ELIT

Monsieur Yves HEMEDINGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1304022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Le Président

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016


Directeur Général des Services

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Point 14 : Soutien financier à la Faculté de Marketing et d'Agrosciences (FMA) –
23^{ème} colloque international d'oenométrie 25-28 mai 2016**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Mme BENNAGHMOUCH n'a pas pris part au vote.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 0

**Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1404022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**POINT N° 14 - SOUTIEN FINANCIER A LA FACULTE DE MARKETING ET
D'AGROSCIENCES (FMA) –
23^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL D'OENOMÉTRIE, 25-28 Mai 2016**

Rapporteur : Mme Odile UHLRICH-MALLET, conseillère communautaire déléguée,

Le colloque international d'œnologie (analyse physique et chimique des vins) se tient chaque année dans un vignoble différent, alternativement en France et à l'étranger. Sa 23^{ème} édition aura lieu, pour la première fois en Alsace, du 25 au 28 mai 2016, organisée conjointement par la Faculté de Marketing et d'Agrosciences (FMA) et la VDQS, la Vineyard Data Quantification Society.

Cette manifestation annuelle regroupe la communauté scientifique française et internationale et permet à des scientifiques de différentes disciplines (géographie, droit, médecine...) de se mettre au service du monde vitivinicole. Les échanges entre chercheurs s'en trouvent favorisés.

Le choix de Colmar pour l'édition 2016 cherche à honorer les travaux conduits au sein du laboratoire de l'UHA « Vigne, Biotechnologie et Environnement » (LVBE, EA 3991), notamment ceux sur les maladies de la vigne (maladie du bois et interactions plante-pathogène) ou en analyse économique du vin et économie expérimentale.

Ce colloque valorise la visibilité des acteurs économiques et académiques implantés sur le Biopôle et en accroîtra la notoriété. Cette manifestation constituera également une vitrine pour les entreprises vitivinicoles locales et régionales.

La FMA sollicite de Colmar Agglomération une subvention de 2000 € pour financer l'organisation de ce colloque, en annonçant un budget prévisionnel de 40 200 €. Parmi les financeurs extérieurs figurent les organisations professionnelles et des entreprises, l'UHA, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région.

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, Colmar Agglomération pourrait apporter son soutien à hauteur de 1 500 € à l'organisation de cette manifestation et prendre à sa charge (au réel) le vin d'honneur de la réception qui se déroulera le 25 mai 2016 au Koïfhus, salle de la Décapole.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
Vu l'avis de la Commission de l'Economie,
de l'Emploi et du Transport du 27 Janvier 2016,

DECIDE

de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à la FMA et de prendre en charge le vin d'honneur de la réception du 25 mai 2016,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2016, code service 400, article 6748 intitulé « autres subventions exceptionnelles »,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1404022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

En application de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015, l'acte administratif individuel est certifié exécutoire.

Colmar, le 5 FEV. 2016

Directeur Général des Services

ADOPTÉ



Le Président,



4 - Budget prévisionnel

Il a été établi en fonction de l'expérience des colloques précédents de l'association.

Plan de financement

RECETTES				Montant TTC
Droits d'inscription*	Montant individuel	Personnes	Montant total	
- Doctorants	100,00 €	10	1 000,00 €	
- Membres EuAWE	200,00 €	60	12 000,00 €	
- Non-membres EuAWE	350,00 €	20	7 000,00 €	
- Accompagnants	350,00 €	12	4 200,00 €	24 200,00 €
Financements extérieurs				
- Publics (UHA,...)			3 000,00 €	
- Colmar Agglomération			2 000,00 €	
- Conseil Départemental du Haut Rhin			2 000,00 €	
- Région Alsace			2 000,00 €	9 000,00 €
Organisations professionnelles et entreprises				7 000,00 €
Total				40 200,00 €

* Estimations faites sur la base des colloques des années précédentes

DEPENSES	Montant TTC
Location bâtiment Grillenbreit UHA (Amphi + salles)	3 000,00 €
Restauration (2 déj.), pauses-café (5)	12 000,00 €
Soirée de gala (visite cave, apéritif, dîner)	10 000,00 €
Déplacement et hébergement d'invités	7 000,00 €
Frais de déplacement (navettes aéroport, gare)	700,00 €
Impression des résumés et fascicules (A5 NB)	2 000,00 €
Fournitures (sacs, badges, clés USB, prix...)	2 500,00 €
Frais d'organisation et de gestion	2 000,00 €
Frais de secrétariat (photocopies, affranchissement, ...)	1 000,00 €
Total	40 200 €

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 15 : Soutien financier à l'Université de Haute-Alsace – Dixième Trophée des Fruits et Légumes d'Alsace

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Mme BENNAGHMOUCH n'a pas pris part au vote.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE

Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1504022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**POINT N° 15 - SOUTIEN FINANCIER A L'UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE –
DIXIEME TROPHÉE DES FRUITS ET LEGUMES D'ALSACE**

Rapporteur : Mme Odile UHLRICH-MALLET, conseillère communautaire déléguée,

La Faculté de Marketing et d'Agrosciences « F.M.A. » (autrefois UFR PEPS) de l'Université de Haute-Alsace (UHA) organise, samedi 2 avril 2016, en partenariat avec l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace, l'Association des Commerçants du Marché Couvert et Alsace Vitae, association de fédération des acteurs du Biopôle de Colmar, le dixième Trophée des fruits et légumes d'Alsace. Il s'agit d'un concours d'innovation alimentaire associant les étudiants des licences agronomie/agroalimentaire et marketing/vente des campus de Colmar du Biopôle et du Grillenbreit.

Cette manifestation se déroulera au Marché Couvert de Colmar où 200 étudiants répartis en 8 équipes présenteront des produits innovants à base de fruits et légumes d'Alsace et leur stratégie de mise en marché devant un jury de professionnels de l'agro-alimentaire, de la distribution, des producteurs de fruits et légumes, de la presse régionale et des acteurs régionaux de l'innovation. En fin de journée, trois prix régionaux seront décernés : le Prix du Jury, le Prix du Public et le Prix de l'Interprofession. Les vainqueurs participeront aux concours Ecotrophelia France et Europe.

Le coût global d'organisation de cette manifestation a été estimé à 49 500 € TTC (budget en annexe). La FMA – UHA, qui participe à hauteur de 21 000 € au plan de financement, compte sur le soutien de la publicité et de partenaires professionnels (pour 15 500 €) mais aussi sur celui des collectivités territoriales (13 000 €).

Cet évènement est l'opportunité pour des jeunes en formation supérieure de mener un projet en situation professionnelle, et pour des entreprises du secteur agro-alimentaire de repérer de futurs talents et de trouver des idées de développement.

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur et à l'instar de l'an dernier, Colmar Agglomération pourrait apporter son soutien à hauteur de 3 000 € à cette manifestation.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

ADOPTÉ



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
Vu l'avis de la Commission de l'Economie,
de l'Emploi et du Transport du 27 Janvier 2016,

DECIDE

de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à la F.M.A.,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2016, code service 400, article 6574 intitulé « subventions de fonctionnement aux associations »,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1504022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.**

**Pour application conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016**

Directeur Général des Services

Le Président,

Annexe 2 – Budget prévisionnel Trophée des Fruits et Légumes d'Alsace 2016

DEPENSES	
Nature	Montant TTC
Dépenses prises en charge par l'UHA	
Frais étudiants	6 000 €
Fournitures matières premières, dégustation et stands (Trophée des Fruits et Légumes, Trophée Louis Pasteur, Ecotrophelia)	3 000 €
Frais de réception/d'accueil : boissons, buffet, viennoiseries	4 000 €
Frais location salle	4 000 €
Frais de déplacements / hébergement	4 000 €
Actions de communications: cartons d'invitation, flyers, affiches, livrets, insertions publicitaires	7 000 €
Divers : analyses microbiologiques de produits alimentaires, autres fournitures	500 €
Frais de personnel - UHA	21 000 €
TOTAL DEPENSES	49 500 €

RECETTES	
Nature	Montant TTC
Recettes encaissées par l'UHA	
Financement partenaires professionnels	15 500 €
Autres financements (collectivités, ANR IDEFI ECOTROPHELIA...)	13 000 €
Fonctionnement FMA	21 000 €
Annonces « Livret »	1 500 €
Total RECETTES	49 500 €

Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

Point 16 : « Animations été 2016 » : Brochure « Animation été 2016 » Adoption des tarifs d'insertions publicitaires et de stages

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-DCC1604022016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Point N° 16 « ANIMATIONS ETE 2016 » :

Brochure « Animations Eté 2016 »

Adoption des tarifs d'insertions publicitaires et de stages

Rapporteur : Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ, Vice-Présidente

Dans le cadre de l'édition 2016 des « Animations Eté », Colmar Agglomération éditera à nouveau, à 15 000 exemplaires, une brochure de présentation des différentes activités proposées durant la période estivale.

Les frais de réalisation de ce document seront compensés par les recettes publicitaires, générées par des insertions collectées par l'entreprise qui sera chargée de l'impression et de la prospection, suite à une mise en concurrence des entreprises spécialisées.

Les tarifs de ces insertions publicitaires sont déterminés selon un barème incluant les frais de réalisation technique, à savoir :

- 1 page complète : 1 400, 00 € H.T.
- 1/2 page : 850, 00 € H.T.
- 1/4 page : 520, 00 € H.T.
- 1/8 page : 300, 00 € H.T.

Concernant la tarification des stages, il est proposé d'appliquer aux familles deux tarifs, tenant compte du coût réel des stages. Ainsi, un premier tarif compris entre 14, 00 € (13, 50 € en 2015) et 179, 50 € (176, 00 € en 2015) s'appliquera aux familles qui résident dans l'une des vingt et une communes de Colmar Agglomération. Un deuxième tarif, compris entre 18, 50 € (18, 00 € en 2015) et 253, 00 € (248, 00 € en 2015), s'appliquera aux familles extérieures à Colmar Agglomération. L'ensemble de cette tarification figurera dans le guide des « Animations Eté 2016 ».

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement, en date du 27 janvier 2016

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter les tarifs d'insertions publicitaires et de stages, appliqués pour l'édition 2016 des « Animations Eté », et insérés dans la brochure de présentation des activités,

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Président ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération et pour signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le caractère exécutoire du
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FÉV. 2016

Le Conseil

ADOPTÉ



Nombre de présents : 57
absents : 0
excusés : 6 (dont 4 procurations)

**Compte rendu des marchés pris durant les mois de décembre 2015 et janvier 2016 par
délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article 5211-
10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014
du Conseil Communautaire**

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, NICOLE Serge, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BENNAGHMOUCH Saloua, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, GANTER Claudine, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOOR Anne, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Bernard GERBER, représenté par Mme Anne SCHOOR ;
M. Jean-Marc SCHULLER, représenté par Mme Catherine KELLER.

Ont donné procuration :

M. Jean-Marie BALDUF, donne procuration à M. Francis RODE ;
M. Serge HANAUER, donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER ;
Mme Patricia MIGGLIACCIO, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER ;
M. Philippe ROGALA, donne procuration à M. Christian DIETSCH.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Peggy KILLIAN responsables de service à Colmar Agglomération, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Laurent DENER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 5 février 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-CCmarche-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

COMPTE RENDU DES MARCHES

par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.

- Délégation du Président : liste des marchés du mois de décembre 2015 et janvier 2016

Désignation	Attributaire	Montant HT	Notification
Fourniture et livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération	EDENRED 92240 MALAKOFF	MINI : 190 000 €/an MAXI : 600 000 €/an	14/12/2015
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert de bio-déchets	BET SETUI 68000 COLMAR	16 000 €	25/01/2016
Collecte à domicile et traitement des encombrants ménagers	ASSOCIATION ESPOIR 68000 COLMAR	65 865,56 € / an (Durée 3 ans)	26/01/2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 5 FEV. 2016


Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20160205-CCmarche-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016